

Responsabilité civile des administrateurs et dirigeants Vous protéger contre les conséquences financières de vos décisions

En tant que personne active dans la société, vous portez plusieurs chapeaux et devez ainsi assumer différents types de responsabilités. Chaque jour vous posez des actes et prenez des décisions, autant personnelles que professionnelles, qui influencent le cours de votre vie et celui d'autrui et qui, par surcroît, peuvent potentiellement lui causer préjudice.

La plupart de ces risques peuvent être transférés à des assureurs par le biais d'assurances responsabilité civile telles que : les assurances automobile, personnelle, professionnelle et des entreprises.

Mais saviez-vous aussi qu'en tant qu'administrateur ou dirigeant d'une entreprise vous deveniez par définition personnellement responsable des décisions que vous, ou le conseil d'administration prenez ou omettez de prendre?

La Cour est sévère envers les dirigeants d'entreprise manquant à leurs devoirs de diligence, de loyauté et de conformité. Est-ce que vous ou votre entreprise êtes en mesure d'assumer les risques associés à ces responsabilités ?

Une voie de solution à cette problématique est l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants.

Jadis limitée à quelques assureurs seulement, l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants est maintenant offerte avec des garanties étendues par plusieurs compagnies d'assurances.

L'essence même de cette garantie d'assurance est de protéger personnellement les administrateurs et les dirigeants contre des poursuites résultant de leurs actes et décisions administratives.

Essentiellement, la garantie vous protège, ainsi que l'entreprise, des pertes financières encourues envers un tiers qui auraient pu être causées par ces actes ou décisions (ainsi que les frais légaux qui s'y rattachent). Il va sans dire que la réclamation doit résulter d'un acte fautif commis à l'intérieur des paramètres des fonctions des administrateurs et dirigeants de l'entreprise.

À titre d'exemple :

- ◆ Une entreprise déclare faillite : les créanciers poursuivent à la fois l'entreprise et ses administrateurs pour des sommes impayées résultant de décisions prises par les administrateurs.
- ◆ Il a été présumé que le régime des avantages sociaux des employés ait été mal géré et que les employés poursuivent pour pertes financières.

Cette police est également étendue pour couvrir l'entreprise de son obligation légale (ou par ces règlements et statuts corporatifs) d'indemniser ses administrateurs et dirigeants contre les pertes et dommages résultant d'un acte fautif commis à l'intérieur des paramètres de leurs fonctions respectives, autant que pour des pertes ou dommages survenant des pratiques d'embauche.

Une limite de garantie est prévue quant à la négligence professionnelle provenant des activités des Ressources Humaines.

À titre d'exemple :

- ◆ Un détaillant avise son fournisseur d'augmenter sa commande de produits pour finalement décider d'aller vers un autre fournisseur. Le fournisseur initial poursuit les dirigeants de l'entreprise.
- ◆ Suite à une évaluation injuste de son employeur, un employé voit sa prime ainsi qu'une promotion attendue lui échapper. Il prend des mesures légales contre son employeur.
- ◆ A plusieurs occasions, un associé force malicieusement un employé à exécuter des demandes inutiles et exigeantes. L'employé dépose une plainte pour harcèlement psychologique.

Ces exemples sont des cas vécus par des entreprises. Ces événements pourraient affecter sévèrement votre entreprise ainsi que vos employés de direction et membres du CA.

En plus, comme vous pourriez être tenu personnellement responsable de votre défense et des indemnités qui en résultent, vous et même votre famille en seriez affectées. À eux seuls, les frais de défense pourraient entraîner un lourd fardeau financier à votre entreprise.

Ajouter à cela le temps personnel et corporatif dispensé pour gérer les conséquences du geste jugé abusif, vous pouvez clairement entrevoir les ramifications affectant votre entreprise.

Cette perspective de l'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants devient un élément essentiel de votre arsenal d'outils pour garantir l'efficacité d'une gestion à long terme de votre entreprise.

Pour de plus amples renseignements concernant ce produit en particulier ou pour toute autre question reliée à vos besoins en assurance et gestion de risques, nous vous encourageons à communiquer avec votre gestionnaire de portefeuille chez Vézina. En connaisseurs avertis et aguerris, nos gestionnaires sont à même de vous aiguiller judicieusement quant aux garanties d'assurance s'adaptant le mieux à votre situation et ainsi protéger ce qui compte pour vous — l'avenir de votre entreprise!

Pour consulter les “numéros antérieurs”, veuillez vous rendre sur notre site web www.vezinainc.com



VÉZINA

INTÉGRITÉ

PROFESSIONNALISME

Vézina assurances inc.
Vézina & associés inc.
4374, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec)
H1V 1A6

Téléphone : (514) 253-5221
1-877-253-5221
Télécopieur : (514) 253-4453
info@vezinainc.com